

01 Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise

- d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant

02 Création d'emplois au titre d'avancement de grade 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – 25/35^{ème} au service restaurant scolaire au 1^{er} juillet 2024

La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe – Temps Complet au service administratif au 1^{er} juillet 2024.

03 Tableau des effectifs du personnel communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte

Le nouveau tableau des effectifs du personnel communal.

04 Adhésion au service chômage du Centre de Gestion 17

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte

d'adhérer au service Chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime,

d'autoriser Monsieur Jean GORIOUX, Maire, à signer la convention fixant les modalités

05 Attribution de subventions aux Associations

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Le Maire

A verser une subvention aux Associations suivantes :

NOMS DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Aide à domicile milieu rural	450,00 €
Prévention routière	110,00 €
Refuge les murmures A-S-P-A-C-	900,50 €
Association P CAN (chats)	250,00 €
APE	500,00 €

06 Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41.46 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	64.50 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	11.45 %

07 - Projet Educatif Territorial (PEDT/Mercredi)

Le Conseil Municipal, A l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention et désigne Pascale BERTEAU référente.

FINANCES

Compte de Gestion 2023 Commune - Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 67 428.51 €
Fonctionnement :	+ 406 678.70 €
Résultat global :	+ 339 250.19 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2023 pour la commune.

Compte de Gestion 2023 SPIC - Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 890.45 €
Fonctionnement :	- 5674.16 €
Résultat global :	- 4 783.71 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2023 du SPIC

Compte de gestion 2023 Boulangerie Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 11 671.63 €
Fonctionnement :	+ 9 609.67 €
Résultat global :	+ 21 281.30 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2023 de la Boulangerie

Compte de gestion 2023 Lotissement Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0 €
Fonctionnement :	0 €
Résultat global :	0 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2023 de la Boulangerie

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 et Affectation des résultats – Budget Principal et annexes

COMMUNE :

Un excédent de fonctionnement de :	406 678.70
Un excédent reporté de :	359 933.18
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	766 611.88
- un déficit d'investissement de :	361 136.11
- un déficit des restes à réaliser de :	94 732.00
Soit un besoin de financement de :	455 868.11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	766 611.88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	455 868.11
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	310 743.77
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	361 136.11

SPIC

Un déficit de fonctionnement de :	5 674.16
Un excédent reporté de :	281.70
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	5 392.46
- un excédent d'investissement de :	26 914.06
Soit un excédent de financement de :	26 914.06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	5 392.46
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 392.46
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	26 914.06

BOULANGERIE

Un excédent de fonctionnement de :	9 609.67
Un excédent reporté de :	9 733.85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	19 343.52
- un déficit d'investissement de :	7 985.78
Soit un besoin de financement de :	7 985.78
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023: EXCÉDENT	19 343.52
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	7 985.78
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11 357.74
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	7 985.78

LOTISSEMENT GEORGIPOLITAIN

Un déficit de fonctionnement de :	71 076.91
Un excédent reporté de :	71 076.91
Soit un besoin de financement de :	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023:	0

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs 2023 et leurs affectations du résultat des budgets de la commune, du SPIC, du lotissement et de la boulangerie.

Budgets Primitifs 2024 – Budget Principal et annexes

Budget Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2024 de la commune

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 710 853.77 €	1 254 133.88 €	2 964 987.65 €
Recettes	1 710 853.77 €	1 254 133.88 €	2 964 987.65 €

Budget SPIC

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2024 du spic

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	18 119.46 €	37 073.48 €	55 192.94 €
Recettes	18 119.46 €	37 073.48 €	55 192.94 €

Budget Boulangerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2024 de la Boulangerie

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	45 087.36 €	38 805.35 €	83 892.71 €
Recettes	45 087.36 €	38 805.35 €	83 892.71 €

Affiché le 2 Avril 2024.
Le Maire,
Jean GORIOUX